

ILS DENONCENT L'OPERATION D'AUTODESTRUCTION DU FLN

Les contestataires passent à l'action

Dans un communiqué rendu public hier, des cadres du FLN ont dénoncé «l'opération d'autodestruction» effectuée par les membres du secrétariat de l'instance exécutive de ce parti lors de l'élaboration des listes électorales des législatives. Ils rejettent également la version de Belkhadem selon laquelle Bouteflika s'est chargé de superviser l'élaboration de ces listes.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - «Nous, parlementaires et cadres du FLN, après concertation et échanges d'informations, constatons avec regret l'exclusion politique programmée de militants compétents par la direction du parti à l'occasion du premier examen pratique (la phase d'élaboration des listes électorales), peut-on lire dans ce communiqué signé par plus de 230 militants de ce parti. «Tous les signataires de ce communiqué sont des cadres du FLN, et autant dire que nombre d'entre eux ne se sont pas portés candidats aux législatives du 17 mai», a tenu à préciser Abbès Mekhalif, député de Skikda et membre de la «cellule nationale de suivi» qui a été installée en début de semaine. «De nombreux députés ont adhéré à cette initiative, à l'instar de Samia Moualif, Abdelkader Zidouk, Abdelwaheb Baghli, le professeur Kamel Senhadji, ou encore Belkacem Menfoukh.

Il y a également plusieurs membres de l'instance exécutive et du conseil national du parti sans oublier d'anciens ministres comme Fatma-Zohra Bouchemla, Abdelhamid Abbad et Badreddine Benzouche. Cette liste reste ouverte à tous les militants qui souhaitent dénoncer l'entreprise d'autodestruction du FLN opérée par l'actuelle direction du parti», note l'ex-président du groupe parlementaire FLN à l'Assemblée.

Il ajoutera, par ailleurs, que les signataires sont issus des deux ailes de cette formation, il y a autant de «redresseurs» que de «légalistes». «La crise provoquée par les membres du secrétariat de l'instance exécutive a touché tout le monde», dira Mekhalif. D'où, justement, le démenti apporté par les rédacteurs du communiqué aux affirmations de Abdelaziz Belkhadem selon lesquelles Abdelaziz Bouteflika a supervisé l'élaboration des listes électorales. «La direction du parti s'en est pris au président du parti (Abdelaziz Bouteflika) en avançant l'idée qu'il a examiné et validé les listes électorales des législatives.

Nous considérons que ces affirmations sont suspectes du fait que le président du FLN, en sa qualité de moudjahid et d'initiateur de la concorde civile et de la réconciliation nationale, ne peut accepter de tels dépassements qui sont contraires à ses principes», peut-on lire dans ce communiqué. En clair, les signataires de ce document estiment que les sept membres du secrétariat exécutif du FLN sont seuls responsables de l'exclusion qui a ciblé les militants. Abbès Mekhalif a assuré enfin que «la cellule nationale de suivi», qui supervise la protesta, étudie actuellement les suites à donner à ce mouvement.

T. H.

VINGT-QUATRE HEURES APRES SA SORTIE MEDIATIQUE Amar Mehdi suspendu de toute activité syndicale

Vingt-quatre heures après sa sortie médiatique, appelant à un «changement au sein de la direction nationale de l'UGTA par l'organisation d'un congrès», Amar Mehdi a fait l'objet, hier, d'une mesure de suspension, prise à son encontre par les membres du secrétariat national de l'UGTA.

Cette décision a été décidée, selon une source proche de la direction nationale de la Centrale syndicale, à l'issue d'une réunion extraordinaire du secrétariat national, qui avait pour principal ordre du jour «l'examen du cas Amar Mehdi».

A ce propos, il a été décidé de suspendre «à titre conservatoire» ce membre de la Commission exécutive nationale (CEN) de l'UGTA «de toute responsabilité et activité syndicale en attendant que son dossier soit transmis devant la commission de discipline pour étude».



Ph. Samir Sid

La même source ajoute que la mesure de suspension prise à l'encontre de Amar Mehdi, sénateur et président du groupe parlementaire du tiers présidentiel, «s'appuie sur la dernière résolution prise par le secré-

tariat national de l'UGTA, qui interdit formellement à tout responsable syndical d'activer en dehors du cadre des statuts et règlement intérieur de l'organisation».

A ce titre et en guise de réaction, Amar Mehdi a qua-

lifié cette décision de suspension «de signe d'affolement», tout en considérant, qu'«il s'agit là d'une décision illégitime émanant d'une structure illégitime».

Selon lui, «cette réaction ne fait que confirmer ce que nous avons établi comme constat. Cela dénote également que toute voix contradictoire qui s'élève au sein de l'organisation est vite étouffée, voire annihilée par l'application violente du règlement intérieur de l'organisation».

Pour rappel, dans le document intitulé «Appel à l'initiative» portant la signature de Amar Mehdi, les animateurs de cette démarche, après avoir dressé un état des lieux au sein de l'organisation ont plaidé pour une «prise en charge immédiate de l'état d'urgence au niveau de la direction, la préservation des structures et l'unité des rangs des syndicalistes, mettre fin à la violence du règlement intérieur et l'organisation du congrès le plus tôt possible».

Abder Bettache

VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES Action judiciaire internationale commune

«Tous les pays ayant subi les effets des essais nucléaires entameront une action commune internationale contre de telles crimes.» Et pour cause, de nombreux observateurs classent ces essais effectués contre la volonté des peuples algérien et polynésien, notamment, comme crimes contre l'humanité. C'est ce qu'a annoncé la présidente de l'instance nationale de la décolonisation des relations algéro-françaises, Me Benbrahim. «Cette instance déposera en premier lieu prochainement une plainte contre la France auprès de la justice française et la Cour pénale internationale pour crimes contre l'humanité», a-t-elle noté hier, lors de la conférence-débat qui a eu lieu au Centre de presse d'El-Moudjahid, en collaboration avec l'association Machaâl Echahid et l'Association pour la libération de l'écriture de l'histoire. Une page douloureuse et dramatique de l'histoire du colonialisme a été de ce fait relue.

Une rencontre consacrée aux expériences nucléaires du colonialisme français qui ont eu pour théâtre le terri-

toire algérien avec les graves dommages ayant suivi et dont les dramatiques retombées sur des générations d'Algériens et des dommages irréparables sur l'environnement aussi.

Cette instance s'appuiera, a souligné la conférencière, sur le traité de Rome de 1999 relatif aux crimes contre l'humanité et aux génocides.

Ceci surtout après la publication, en janvier 2007, par la France, dans le site Internet de la Défense nationale, d'un rapport intitulé : dossier de présentation des essais nucléaires et les suivis au Sahara. «La France vient de reconnaître avoir fait des essais nucléaires, à partir d'aujourd'hui, la société civile qui a subi leurs répercussions peut faire valoir son droit», souligne la conférencière.

Citant les archives militaires françaises, Me Benbrahim assure que «8 500 personnes ont travaillé dans le cadre de ces essais en qualité de personnel des applications militaires et 6 000 intervenants recrutés localement (Algériens, ndr)».

Pour elle, c'est autant de

«victimes» qui peuvent aujourd'hui faire valoir leurs droits. «Il faut combattre sur le plan juridique pour avoir le droit des victimes, des militants algériens et des ayants droit», a-t-elle lancé. Et de rappeler qu'après la fin des essais nucléaires en Algérie en 1966, la Polynésie a été «le souffre-douleur de la France».

Qualifiant ce rapport d'«entaché d'irrégularités et d'anomalies», le journaliste et historien Mountasser Oupechour a, pour sa part, précisé que le nombre des essais nucléaires en Algérie s'élevait à 17. «La France avait fait exploser, le 13 février 1960, une bombe atomique à Hamoudia, un village situé à quelque 60 km de Reggane, dans le désert de Tanezrouft.

Entre 1960 et 1966, la France avait opéré quatre essais atmosphériques et treize essais souterrains», a-t-il relevé. Cet historien note que la bombe de février 1960 valait trois fois et demie celle de Hiroshima.

Selon les regroupements faits par Me Benbrahim, il apparaît «évident que la France a utilisé des Algériens vivants, habillés

en combinaison de protection contre les radiations, comme cobayes pour les essais nucléaires». Pour elle, l'utilisation des mannequins et des morts sont des thèses qui n'auraient pu révéler des «résultats probants».

Néanmoins que les autorités françaises ont toujours soutenu que ces essais étaient «propres» et qu'ils n'ont pas d'impacts dommageables sur la population et l'environnement, les conférenciers ainsi que les témoignages de personnes atteintes des effets des essais nucléaires ont apporté les preuves contraires. Aussi, Gérard Aïssa Ruot, qui a demandé la nationalité algérienne, était un jeune appelé à Reggane en 1961. Parmi ses 17 compagnons, beaucoup d'entre eux sont morts de cancers. Par son témoignage, il veut faire connaître la vérité pour le dédommagement des victimes des essais nucléaires et également prévoir la protection des générations futures contre tous les désagréments à survenir dans les sites des essais nucléaires d'Aïn Ekker.

Meriem Ouyahia